

LOISIRS

CONDITIONS GENERALE DE VENTE SUR LE SITE INTERNET DE L'AGOSPAP

1	Préambule.....	1
2	Les ouvrants droit.....	2
3	Disponibilité de la commande.....	2
4	Les ETAPES pour passer commande.....	2
5	Modalités de réservation : détail des ETAPES	2
6	Confirmation de la commande	3
7	Modalités de règlement vente à distance : PLACES DE SPECTACLES.....	3
8	Modalités de règlement vente à distance : CHEQUES CADEAUX, BONS D'ACHAT ET ABONNEMENTS MAGAZINES	3
9	Prix et Paiement	3
10	Paiement sécurisé	4
11	Délivrance de la commande	4
12	Annulation et Remboursement de PLACES DE SPECTACLES	4
13	Validité des CHEQUES CADEAUX, BONS D'ACHAT	5
14	Aucun droit à rétractation.....	5
15	Responsabilité	5
16	Clause de réserve de propriété	5
17	Suivi de commande, informations et réclamation.....	5
18	Données personnelles.....	6
19	Conservation des données	6
20	Propriété intellectuelle.....	6
21	Droit applicable	6

1 Préambule

1.1 L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES (Agospap), est heureuse de vous accueillir sur son module internet de vente à distance.

Ce module permet à ses ouvrants droit de :

- réserver en ligne des places de spectacle (concerts, pièces de théâtre, manifestations sportives, parcs d'attraction ou autres spectacles) référencés dans sa brochure loisirs ;
Ne sont exclus de la vente que les place de restaurants et cabarets, les abonnements sportifs et toutes offres pour lesquelles sont remis des vouchers (bons d'échange). Ces spectacles sont à réserver exclusivement à l'agence ou par téléphone : 0 821 01 75 15 tapez #
- commander des chèques cadeaux et autres bons d'achat ou s'abonner aux revues référencées dans sa brochure « Avantages & Réductions ». : services exclusivement réservés aux ouvrants droit de l'AP-HP

1.2 Ces présentes conditions générales de ventes sur internet régissent de façon exclusive l'ensemble des relations entre l'Agospap, association régie par la Loi du 01 juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n°81/2406, dont le siège est au 15 rue de la Bûcherie 75005 Paris, n°SIREN 323 857 177, et ses ouvrants droit.

1.3 Toutefois certains évènements ou produits proposés peuvent comporter des conditions particulières spécifiques. Si de telles conditions particulières existent, elles sont indiquées dans la présentation de l'évènement ou du produit en cause.

1.4 Les présentes conditions générales de vente sur internet pourront être modifiées à tout moment sur l'initiative de l'Agospap. Les commandes enregistrées restent régies par les conditions générales de ventes en vigueur au jour de la commande.

1.5 Préalablement à toute transaction, l'ouvrant droit reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve, dès lors qu'il clique sur le bouton " J'accepte les conditions générales de vente ".

En cliquant sur le bouton " J'accepte les conditions générales de vente ", l'ouvrant droit reconnaît qu'il a la capacité juridique pour conclure une telle convention.

1.6 L'ouvrant droit reconnaît avoir pris connaissance au moment de l'établissement de sa réservation, des conditions particulières applicables énoncées sur l'écran (descriptif, prix, particularités de l'événement ou produit proposé, limitations) et déclare expressément les accepter sans réserve.

La passation de la réservation et la confirmation par l'ouvrant droit, matérialise son acceptation pleine et entière des conditions applicables à sa commande.

2 Les ouvrants droit

2.1 Ce service est exclusivement réservé aux ouvrants droit de l'Agospap.

L'ouvrant droit est la personne qui donne accès aux services de l'Agospap aux membres de sa famille ayants droit) du fait de son appartenance à l'une des administrations fondatrices de l'Agospap (Ville ou Département de Paris ; Assistance Publique et Hôpitaux de Paris) ou d'un de ses établissements conventionnés et de son statut

Les ayants droit sont : les membres de la famille de l'ouvrant droit, c'est-à-dire son conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité et ses enfants à charge, et ce jusqu'à 25 ans, sauf pour les enfants handicapés admis sans limitation d'âge.

2.2 Les commandes de chèques cadeaux et autres bons d'achat et les abonnements aux revues référencées dans la brochure « Avantages & Réductions » de l'Agospap en vente sur le site internet sont exclusivement réservés aux ouvrants de l'AP-HP

3 Disponibilité de la commande

3.1 Les réservations s'effectuent en temps réel. Aussi, lors de la passation d'une réservation par l'ouvrant droit, ce dernier est informé en temps réel de la disponibilité des places et/ou autres produits objets de sa réservation.

3.2 Sauf indication contraire, le nombre total de places de spectacle en réservations cumulées par ouvrant droit sur un mois ne peut être supérieur à 15 billets.

Pour un spectacle à tarif subventionné, l'ouvrant droit ne peut de toute manière prétendre qu'à 5 billets sur toute la durée de ce spectacle.

4 Les ETAPES pour passer commande

1 ^{ère} étape :	Identification
2 ^{ème} étape :	Commande de billets
3 ^{ème} étape :	Panier : récapitulatif
4 ^{ème} étape :	Paielement

5 Modalités de réservation : détail des ETAPES

5.1 Dans un premier temps, l'ouvrant s'identifie (administration, matricule, mot de passe)

5.2 Dans un deuxième temps, l'ouvrant droit procède à la réservation en fonction des disponibilités. Ainsi l'ouvrant droit enregistre les réservations faisant l'objet de sa commande en cliquant sur le bouton " valider " puis « confirmer »

5.3 Il est toujours possible à l'ouvrant droit à ce stade de la réservation, d'annuler sa commande, en cliquant sur le lien « modifier la quantité» pour annuler une ligne de la commande ou sur le lien « abandonner » pour annuler la totalité de la commande.

5.4 Dans un troisième temps, un récapitulatif des commandes, du panier, apparaît. Il reprend tous les éléments de la commande que l'ouvrant droit confirme en cliquant sur le bouton " confirmer ».

5.5 Dans un quatrième temps, l'ouvrant droit procède au paiement de sa commande selon les possibilités proposées cf. points 7 et 8

5.6 Les systèmes d'enregistrement automatique de l'Agospap sont considérés comme valant preuve, de la nature, du contenu et de la date de la convention.

6 Confirmation de la commande

6.1 L'Agospap confirme l'acceptation de la réservation à l'ouvrant droit par e-mail.

6.2 L'Agospap se réserve la possibilité de ne pas confirmer la commande pour quelque raison que ce soit, tenant en particulier, à un problème concernant la commande reçue, son caractère anormal, un problème prévisible concernant sa fourniture. L'Agospap en informera l'ouvrant droit par tous moyens à sa disposition.

6.3 Toute nouvelle réservation de l'ouvrant droit ne pourra intervenir qu'après paiement régulier par ce dernier, des sommes dues au titre de sa précédente réservation

7 Modalités de règlement vente à distance : PLACES DE SPECTACLES

7.1 Selon le délai existant entre la date à laquelle vous effectuez votre réservation, et la date à laquelle se déroule la manifestation, vous aurez le choix ou non entre deux modes de paiement.

Si la manifestation se déroule à plus de 10 jours de la date de la réservation, deux modes de paiement peuvent vous être proposés : chèque bancaire ou carte bancaire.

7.2 Les réservations avec paiement par chèque équivalent à une prise d'option. L'ouvrant droit doit faire parvenir son chèque dans un délai de 5 jours ouvrés. Passé ce délai, son option s'annulera automatiquement. Pour un traitement plus rapide et plus sûr, l'ouvrant droit précisera au dos du chèque, son nom, le ou les n° de commande.

7.3 Si le délai entre la date de réservation et la date de la manifestation est inférieur à 10 jours, il n'est pas suffisant pour pouvoir assurer un paiement par chèque et retourner les billets avec toutes les garanties voulues. Par conséquent, à moins de 10 jours, seul le paiement par carte bancaire est proposé.

A compter de 5 jours avant la date de spectacle, aucune prise de commande à distance ne sera assurée, faute d'un délai suffisant pour l'acheminement en temps voulu des places réservées. Seule la vente en agence sera assurée.

7.4 Tout chèque est à établir à l'ordre de l'AGOSPAP et à expédier à l'adresse suivante : AGOSPAP - Service Vente à Distance - 15, rue de la Bûcherie - 75005 Paris.

7.5 Pour tout paiement par chèque d'un montant égal ou supérieur à 1000 €, la commande ne sera retournée qu'après encaissement du chèque.

8 Modalités de règlement vente à distance : CHEQUES CADEAUX, BONS D'ACHAT ET ABONNEMENTS MAGAZINES

8.1 L'ouvrant droit peut effectuer son règlement par chèque bancaire ou carte bancaire.

8.2 Les réservations avec paiement par chèque équivalent à une prise d'option. L'ouvrant droit doit faire parvenir son chèque dans un délai de 5 jours ouvrés. Passé ce délai, son option s'annulera automatiquement. Pour un traitement plus rapide et plus sûr, l'ouvrant droit précisera au dos du chèque, son nom, le ou les n° de commande.

8.3 Tout chèque est à établir à l'ordre de l'AGOSPAP et à expédier à l'adresse suivante : AGOSPAP - Service Vente à Distance - 15, rue de la Bûcherie - 75005 Paris.

8.4 Pour tout paiement par chèque d'un montant égal ou supérieur à 1000 €, la commande ne sera retournée qu'après encaissement du chèque

9 Prix et Paiement

9.1 Les prix indiqués ne sont que des tarifs à titre indicatif et peuvent évoluer à tout moment. Les partenaires de l'Agospap se réservent le droit de les modifier à tout moment, l'Agospap répercute automatiquement ces évolutions sur les prix affichés.

Ainsi, les réductions, les prix affichés dépendent de la politique commerciale des partenaires de l'Agospap. Ces réductions, ces prix revêtent alors un caractère précaire, l'Agospap pouvant ne plus être servie aux conditions affichées d'un jour sur l'autre.

9.2 Les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

9.3 Toute nouvelle réservation ou option de réservation de l'ouvrant droit ne pourra intervenir qu'après paiement régulier par ce dernier, des sommes dues au titre de sa précédente réservation ou option de réservation.

9.4 Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

9.5 Les cartes bancaires acceptées par l'Agospap sont les cartes des réseaux : CARTE BLEUE / VISA et MASTERCARD.

9.6 La carte bancaire est débitée dès validation finale de la commande.

10 Paiement sécurisé

10.1 Notre site fait l'objet d'un système de sécurisation. Le système de paiement adopté par l'Agospap utilise le protocole de sécurité SSL pour organiser le cryptage des informations confidentielles (numéro de carte bancaire, date d'expiration, etc.) communiquées par l'ouvrant droit.

10.2 Ce système est entièrement géré par la Caisse d'épargne, notre partenaire pour le paiement sécurisé, qui agit comme tiers de confiance. A aucun moment le numéro de carte bancaire ne transite sur notre serveur.

11 Délivrance de la commande

11.1 Les billets et/ou autres produits hors abonnements magazines sont transmis par « courrier suivi et sécurisé ». Les frais de port sont pris en charge par l'Agospap. Ils sont envoyés à l'adresse du domicile de l'ouvrant droit enregistrée (France Métropolitaine exclusivement).

11.2 Pour l'acheminement des produits commandés hors abonnements magazines, l'Agospap travaille avec les services de La Poste. En conséquence, l'Agospap ne saurait, en aucun cas, être tenue pour responsable de leur acheminement. En tout état de cause, tout retard de livraison ne peut donner lieu à dommages et intérêts au profit de l'ouvrant droit, ou à annulation des commandes en cours par l'ouvrant droit.

11.3 Pour les abonnements magazines, notre partenaire transmet aux éditeurs vos commandes qui se chargent de l'envoi.

11.4 Les places de spectacles sont envoyées à l'adresse indiquée par l'ouvrant droit lors de sa réservation, afin que ce dernier puisse les recevoir au plus tard 48 heures avant la date de l'événement commandé, et ce sous réserve du bon fonctionnement des services postaux, dont l'Agospap ne saurait être responsable.

11.5 Dans l'hypothèse où l'Agospap ne serait pas en mesure de répondre à une commande, l'Agospap s'engage à rembourser l'ouvrant droit dans un délai de 30 jours à dater de la réception du paiement de la commande.

11.6 Tous les événements, de quelque nature qu'ils soient, échappant à la volonté de l'Agospap, tels que notamment force majeure, sinistre, décision administrative ou arrêt des transports, grève, rupture des connexions réseau qui tendraient à retarder, empêcher ou à rendre économiquement exorbitant l'exécution des prestations commandées, constituent de convention expresse entre les parties, une cause de suspension ou d'extinction des obligations de l'Agospap, si l'événement se prolonge au-delà d'un mois.

Cependant si L'Agospap se trouve dans l'impossibilité de respecter les délais prévus, l'ouvrant droit en est informé. En tout état de cause, tout retard de livraison ne peut donner lieu à dommages et intérêts au profit des ouvrants droit, ou à annulation des commandes en cours par l'ouvrant droit.

12 Annulation et Remboursement de PLACES DE SPECTACLES

12.1 Tout billet de spectacle commandé ne peut être ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation de l'événement et de décision de l'organisateur de procéder à son remboursement.
En outre un billet de spectacles ne peut être revendu.

12.2 En cas d'annulation, de report, d'interruption, de modification de programme, le remboursement, à l'exception des frais d'envoi et de gestion du dossier qui ne sont pas remboursables, sera soumis aux conditions de l'organisateur de l'événement. Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de son organisateur.

12.3 L'ouvrant droit accepte expressément, qu'en cas d'annulation ou de modification (date, lieu, etc.) de l'événement commandé, l'Agospap puisse, si ce dernier le souhaite, et dès lors qu'il en aura été lui-même informé par l'organisateur le contacter directement par voie d'e-mail, ou téléphone.

12.4 L'ouvrant droit est invité en tout état de cause à vérifier 24 heures avant l'événement, que celui-ci aura bien lieu, ou que des modifications notamment d'horaires ou de salles n'ont pas été apportées, et ce auprès de l'Agospap ou directement auprès de l'organisateur. L'Agospap ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de tels changements.

13 Validité des CHEQUES CADEAUX, BONS D'ACHAT

Les bons d'achats, chèques cadeaux, cartes cadeaux, ... ont une date limite de validité. Ils ne peuvent être ni remboursés, repris, ou échangés. Ils ne peuvent être revendus à un prix supérieur ou inférieur à celui de leur valeur faciale. Veuillez à vous référer aux conditions mentionnées sur ces bons d'achat, chèques cadeaux, cartes cadeaux, ... pour connaître précisément leurs modalités d'utilisation.

Ils ne donnent lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie.

14 Aucun droit à rétractation

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 7 jours lors d'un achat en ligne lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit. Cependant, l'article L. 121-20-4 du code de la consommation prévoit que la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ne rentrent pas dans le champ de ce droit de rétractation.

Ceci implique les conditions de vente prévues au point 11.1 et 12.

15 Responsabilité

15.1 L'Agospap n'intervient qu'en tant qu'intermédiaire entre l'ouvrant droit et les organisateurs d'événements. Ainsi, l'Agospap n'agit à aucun titre en tant qu'organisateur d'événements.

L'Agospap souhaite uniquement offrir le choix le plus large d'événements en collaboration avec ses prestataires ou partenaires de son choix.

15.2 Il est ici précisé que chaque organisateur d'événements fixe les conditions de vente de sa billetterie et l'organisation propre à l'événement concerné. En conséquence, dès réception des billets, nous invitons l'ouvrant droit à prendre connaissance des dispositions générales de la billetterie de spectacles qui se trouvent au verso de chaque billet et à tenir compte du règlement communiqué à la clientèle par les organisateurs.

Ainsi l'Agospap ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, de report, ou de modification de l'événement pour lequel des places ont été réservées.

15.3 Pour les chèques cadeaux, bons d'achats et abonnements magazine, l'Agospap n'intervient là aussi qu'en tant qu'intermédiaire entre vous et les entreprises et sociétés qui commercialisent les articles et produits proposés. Seule la responsabilité de ces dernières peut être engagée. En aucun cas la responsabilité de l'Agospap ne pourra être engagée.

16 Clause de réserve de propriété

Les billets et/ou autres produits commandés restent la propriété exclusive de l'Agospap jusqu'à leur complet règlement par l'ouvrant droit. Néanmoins, dès la remise à l'ouvrant desdits documents ce dernier supporte leur risque de perte ou de détérioration.

17 Suivi de commande, informations et réclamation

17.1 Pour toute information, question ou réclamation notre service vente à distance est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 :

- téléphone 0 821 01 75 15 (0,12 €ttc/mn)

- mail : vad.internautes@agospap.com

Vos courriers peuvent être adressés : AGOSPAP – Vente à Distance – 15, rue de la bucherie – 75005 Paris

17.2 Dans l'hypothèse où l'ouvrant droit constaterait que la commande reçue ne correspond pas à sa commande, l'ouvrant droit en informera immédiatement par téléphone l'agence Agospap au 0 821 01 75 15 (0,12 €ttc/mn) et au plus tard 48 heures après réception de la commande.

17.3 Pour toute commande de 120 euros ou plus, l'ouvrant droit a la possibilité de réclamer une copie de la commande passée. L'ouvrant droit doit en faire la demande par écrit au Service Vente à Distance : 15 rue de la bucherie – 75005 Paris.

18 Données personnelles

18.1 En utilisant le site Agospap, l'ouvrant droit consent à l'utilisation par l'Agospap des données personnelles le concernant et qu'il a communiquées ou qui sont collectées via le fonctionnement du site. Ces données permettent de mener à bien sa commande.

18.2 L'Agospap a procédé à la déclaration de son fichier comprenant des données personnelles auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En vertu de cette loi, l'ouvrant droit bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données personnelles collectées qui le concernent.

Pour accéder à vos données personnelles, il vous suffit d'en faire la demande par courrier électronique ou postal en nous indiquant vos nom, prénom, numéro d'ouvrant droit, adresse, adresse mail.

Adresse : AGOSPAP- Service Vente à Distance- 15, rue de la bûcherie - 75005 Paris

E-mail : vad.internautes@agospap.com

18.3 L'Agospap tient à signaler que pour la bonne passation des commandes et dans le but d'amélioration du service rendu, l'Agospap fait usage de cookies. Ces cookies permettent à l'ouvrant droit qui tarde à passer commande de ne pas être obligé de s'identifier à nouveau ou de recommencer sa commande.

19 Conservation des données

L'AGOSPAP pourra à toutes fins de preuve conserver et archiver de manière confidentielle les données de l'ouvrant droit, au maximum pour la durée de prescription de droit commun des actions civiles.

Les données personnelles peuvent être transmises aux prestataires de l'Agospap mais uniquement pour la bonne livraison des produits commandés.

20 Propriété intellectuelle

En se connectant sur le site Internet de l'Agospap, l'ouvrant droit s'interdit de copier ou télécharger tout ou partie de son contenu, sauf autorisation préalable et expresse de l'Agospap.

21 Droit applicable

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit français.